



**A déposer à la Police Municipale de Malestroit
ou par mail : police@malestro.it.bzh
au minimum 2 mois avant la date de la manifestation.**

DÉCLARATION DE MANIFESTATION

Les cortèges, défilés, rassemblements de personnes et toute manifestation sur la voie publique sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable.

OBJET ET LIEU DE LA MANIFESTATION :

.....

DATE ET HEURE DE LA MANIFESTATION :

Le/...../..... ou du/...../..... au/...../.....

heure de début : H heure de fin : H

EVALUATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS :

LIEU D'IMPLANTATION FIXE OU INTINÉRAIRE PRÉCIS (joindre un plan)

LES ORGANISATEURS :

Nom	Prénom	Qualité	Adresse	Email/Téléphone

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES :

.....

RESTRICTIONS DE LA CIRCULATION OU DU STATIONNEMENT

Le bon déroulement de la manifestation requiert une occupation temporaire du domaine public par l'association pour :

Route barrée Alternat de circulation Réduction de voie Stationnement interdit

Déviations (à préciser)

.....
.....

« Les soussignés déclarent disposer des moyens propres à assurer le caractère spécifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes dispositions pour en assurer son bon déroulement et s'engagent en conséquence, à limiter les nuisances sonores et préjudices que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation »

Date et signature de l'organisateur